

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

LOZERE

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
--------------------------------------	-------------	---

<u>17</u>	<u>19</u>	<u>17</u>
-----------	-----------	-----------

Date de la convocation

19 août 2008

Date d'affichage

26 août 2008

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BELVEZET

Séance du 22 août 2008

L'an deux mille huit

et le 22 août

à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre proscrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VEYRUNES ; Maire

Présents : MMmes COUSTES Elisabeth, REBOUL Nicole MMrs , COUSTES-CHAPDANIEL J .C., DELORD Paul, MERIC Pascal, ROUVIERE Francis.

Excusés : Mme MAZEL Murielle, M BOULAT Olivier.

M MERIC a été élu secrétaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de mettre en place le déneigement des voies communales pour l'hiver 2008/2009 et donne connaissance du courrier de M le Président du Conseil Général de la Lozère en date du 26 août 2008, relatives au déneigement des voies communales en précisant que les services ne pourront effectuer que le déneigement des voies communales N° 1, 2 et 3, à savoir :

- VC N° 1 : de la RD 20 à Grosviala y compris rues
- VC N° 2 et N° 3 : de la RD 106 par la Viale, la Vialette, puis la RD 106

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**- autorise M. le Maire à signer la convention de déneigement entre le Département de la Lozère et la Commune de Belvezet.**

Ainsi fait et délibéré les jours mois et ans susdits

Pour extrait conforme

Le Maire  
Alain VEYRUNES



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture  
le  
Et publication ou notification  
le

Le Maire

